

Votre interlocuteur

M. Brice CARVENNEC

Patrionis Conseils

+687805855

direction@patrionis.nc

DER

Document d'Entrée en Relation

2026

Document type établi pour votre client

DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

INTRODUCTION

PATRIONIS Conseils

adhérent de la Chambre nationale des conseils en gestion patrimoine

SARL au capital social de **1 000 000 F CFP**, immatriculé au RCS de NOUMEA sous le numéro 1 645 811, dont le siège social est situé **8 rue Adolphe Barrau 98800 Nouméa**.

Cabinet de conseil en gestion de patrimoine, de conseil en investissements financiers et d'intermédiation en assurance, PATRIONIS Conseils accompagne ses clients dans l'organisation, la valorisation, la protection et la transmission de leur patrimoine. Le présent document d'entrée en relation a pour objet de vous présenter le cabinet, ses activités réglementées, son cadre d'intervention, ses modalités de communication, ainsi que les principales informations utiles à la compréhension de la relation établie avec le client.

VOTRE CONTACT

M. CARVENNEC Brice

Patrionis Conseils

8 rue Adolphe Barrau
98800 Nouméa

Téléphone : **+687805855**

Email : **direction@patrionis.nc**

VOS INFORMATIONS D'IDENTITE

M.

INFORMATIONS

Présentation du cabinet Patrionis Conseils

PATRIONIS Conseils est un cabinet de conseil en gestion de patrimoine ayant vocation à accompagner ses clients dans une approche globale, personnalisée et structurée de leurs enjeux patrimoniaux.

Le cabinet assiste ses clients dans l'organisation, la valorisation, la protection et la transmission de leur patrimoine, en tenant compte de leur situation personnelle, familiale, professionnelle, patrimoniale, fiscale et financière, ainsi que de leurs objectifs et de leur profil de risque.

Chaque recommandation s'inscrit dans une démarche fondée sur l'écoute, la transparence, la pédagogie et la confidentialité, afin de garantir un accompagnement clair, cohérent et adapté à chaque situation.

Activités réglementées

PATRIONIS Conseils exerce son activité de **Conseillers en Investissements Financiers (CIF)** et **Intermédiaires en Assurance (IAS)**, conformément aux dispositions du **Code monétaire et financier**, du **Code des assurances** et aux exigences de l'**Autorité des marchés financiers (AMF)**.

Notre objectif : **apporter des solutions sur mesure, claires et durables**, favorisant la sérénité patrimoniale de nos clients dans la durée.

Conseiller en investissements financiers

PATRIONIS Conseils exerce une activité de conseiller en investissements financiers (CIF) et est adhérent de la Chambre nationale des conseils en gestion de patrimoine (CNCGP), association professionnelle agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Dans le cadre de cette activité, les conseils en matière d'investissements financiers sont fournis de manière non indépendante et reposent sur une analyse large des différents types d'instruments financiers susceptibles de répondre à la situation, aux objectifs et au profil de risque du client.

N° ORIAS : N°26000180

Responsabilité civile professionnelle

PATRIONIS Conseils bénéficie, conformément à la réglementation applicable à ses activités, d'une assurance en responsabilité civile professionnelle couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile au titre de ses activités réglementées.

Cette couverture a été souscrite auprès de MMA IARD Assurances Mutuelles et MMA IARD, 160 rue Henri Champion, 72030 Le Mans Cedex 9, immatriculées au RCS du Mans sous les numéros 775 652 126 et 440 048 882.

Numéros de police : **118263166 / 034756**.

Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
Conseil en investissement financier	2 500 000€	2 500 000€

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
ONE LIFE Patrimoine	ASSURANCE VIE LUXEMBOURGEOISE	Convention de courtage en cours	Commissions et rétrocessions sur encours
NORTIA	Assureur	Convention de courtage	Commissions et rétrocessions
REMAKE	SCPI	PARTENARIAT	Commissions et rétrocessions
IROKO	SCPI	PARTENARIAT	Commissions et rétrocessions
SILEX	PRODUIT STRUCTURE	PARTENARIAT	Commissions et rétrocessions

Les partenaires mis en gras sont ceux avec lesquels une relation significative est établie, telle que définie par les obligations réglementaires en vigueur.

Courtier

Courtier en assurance dans la catégorie « b »

Courtier en assurance positionné dans la catégorie « b » n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et qui propose un service de recommandation personnalisée, en expliquant au client pourquoi, parmi plusieurs contrats ou plusieurs options au sein d'un contrat, un ou plusieurs contrats ou options correspondent le mieux à ses exigences et à ses besoins.

Non habilité à recevoir des fonds

N° RIAS NC : NC250007

Responsabilité civile professionnelle

PATRIONIS Conseils dispose, conformément à la réglementation applicable à l'intermédiation en assurance, d'une assurance en responsabilité civile professionnelle couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile au titre de ses activités réglementées.

Cette assurance a été souscrite auprès de MMA IARD Assurances Mutuelles et MMA IARD, 160 rue Henri Champion, 72030 Le Mans Cedex 9, immatriculées au RCS du Mans sous les numéros 775 652 126 et 440 048 882.

Numéros de police : **118263166 / 034756**.

Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
COA	1 500 000€	2 000 000€

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
NORTIA	Assureur	Convention de courtage	Commissions et rétrocessions
Vie Plus	Assureur	Convention de courtage	Commissions et rétrocessions sur encours
UAF	Assureur	Convention de courtage	Commissions et rétrocessions
ONE LIFE Patrimoine	ASSURANCE VIE LUXEMBOURGEOISE	Convention de courtage en cours	Commissions et rétrocessions sur encours

Les partenaires mis en gras sont ceux avec lesquels une relation significative est établie, telle que définie par les obligations réglementaires en vigueur.

DURABILITÉ

Durabilité

Dans le cadre de ses activités de conseil, PATRIONIS Conseils prend en compte, lorsque la réglementation applicable le prévoit et en fonction des préférences exprimées par le client, les caractéristiques et préférences de durabilité dans le processus de recommandation.

Les facteurs de durabilité susceptibles d'être pris en compte comprennent notamment les enjeux environnementaux, sociaux, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption.

Les préférences de durabilité du client sont recueillies dans le cadre du parcours de conseil et appréciées après l'évaluation de l'adéquation de la solution au regard de sa situation, de ses objectifs, de son horizon d'investissement, de ses connaissances et de son expérience, ainsi que de son profil de risque.

Lorsque le client n'exprime pas de préférence spécifique en matière de durabilité, il est considéré comme n'ayant pas de préférence particulière à ce titre. Dans ce cas, le cabinet peut recommander des solutions comportant ou non des caractéristiques de durabilité.

Lorsque le client exprime des préférences de durabilité, le cabinet veille, dans la limite des solutions accessibles dans son univers de recommandation, à proposer des solutions cohérentes avec celles-ci et à expliquer en quoi la recommandation formulée y répond. Si aucune solution ne correspond aux préférences initialement exprimées, le client en est informé et demeure libre, le cas échéant, d'adapter ses préférences.

MÉDIATEURS

Médiateurs compétents

Pour l'activité de conseil en investissements financiers :

Le Médiateur de l'Autorité des marchés financiers (AMF)

17 place de la Bourse

75082 Paris Cedex 02

Site internet : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur>

Pour les autres activités relevant de la médiation de la consommation :

Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP)

Service Médiation de la consommation

39 avenue Franklin D. Roosevelt

75008 Paris

Site internet : <https://www.cmap.fr/consommateurs/>

Autorités de tutelle

Au titre de l'activité de conseil en investissements financiers :

Autorité des marchés financiers (AMF)

17 place de la Bourse

75082 Paris Cedex 02

Au titre de l'activité d'intermédiation en assurance :

Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR)

4 place de Budapest

CS 92459

75436 Paris Cedex 09

RÉMUNÉRATION

Dans le cadre de ses activités, PATRIONIS Conseils attache une importance particulière à la transparence sur les honoraires, frais et modes de rémunération applicables à chaque mission.

Honoraires de conseil patrimonial

Certaines missions de conseil patrimonial donnent lieu à des honoraires facturés directement au client. Ces missions rémunèrent une prestation d'analyse, de structuration et de préconisation patrimoniale, distincte de toute mise en place de produit.

À ce titre, les principaux honoraires pratiqués par le cabinet sont les suivants :

Bilan patrimonial, point d'entrée cabinet : 20 000 XPF

Analyse globale de la situation patrimoniale et identification des premiers leviers d'action.

Stratégie de préparation de retraite : 50 000 XPF

Définition d'une trajectoire de préparation de retraite cohérente avec les objectifs, les revenus futurs attendus et le niveau de sécurité recherché.

Organisation des revenus de retraite et transmission : 100 000 XPF

Structuration des flux futurs, protection du conjoint et préparation de la transmission patrimoniale.

Accompagnement à la cession d'entreprise : 240 000 XPF

Organisation patrimoniale avant, pendant et après l'opération de cession.

Ces honoraires rémunèrent l'expertise, le temps d'analyse, la formalisation des préconisations et l'accompagnement stratégique du client. Ils restent dus indépendamment de la mise en œuvre éventuelle des solutions préconisées par le cabinet.

Assurance, placements et investissements

Lorsque le cabinet accompagne le client dans la mise en place de solutions d'assurance, de placements financiers ou d'investissements, il peut être rémunéré par des commissions ou rétrocessions versées par les établissements partenaires, assureurs, sociétés de gestion, promoteurs ou autres intermédiaires concernés.

Le détail de cette rémunération, ainsi que les informations utiles relatives aux coûts et frais applicables à la solution envisagée, est communiqué au client avant toute souscription ou toute opération, conformément à la réglementation applicable.

Lorsque la mission donne lieu, en complément, à des honoraires spécifiques à la charge du client, leur montant ou leur méthode de calcul est précisé dans la lettre de mission ou dans tout document contractuel remis préalablement.

MÉTHODES DE COMMUNICATION

Communication

Dans le cadre de la relation avec le client, PATRIONIS Conseils met à sa disposition un espace dédié et sécurisé constituant le canal principal d'échange avec le cabinet.

Cet espace permet notamment :

la mise à jour des informations personnelles, patrimoniales et financières du client ;

la transmission et la réception sécurisées de documents ;

l'accès aux informations utiles au suivi de la situation du client, notamment relatives à ses actifs et à son passif, y compris, le cas échéant, au moyen de dispositifs d'agrégation de données financières.

Le client autorise, lorsque cela est nécessaire à l'exécution de la mission confiée, le cabinet à recevoir directement de la part des compagnies d'assurance, établissements bancaires, sociétés de gestion et autres organismes financiers les informations le concernant, sous réserve qu'un contrat ou qu'une relation autorisée existe avec ces entités dans le cadre de la prestation fournie.

Préférence pour la communication électronique

Afin d'assurer la fluidité, la réactivité et la traçabilité des échanges, la communication entre le cabinet et le client est réalisée par priorité par voie électronique, notamment au moyen de l'espace dédié, du courrier électronique ou de tout

autre outil numérique sécurisé.

Le client conserve toutefois la faculté de solliciter la transmission de certains documents sur support papier, sur simple demande.

Sécurisation des échanges

PATRIONIS Conseils attache une importance particulière à la confidentialité et à la sécurité des informations échangées.

Les échanges électroniques sont réalisés au moyen de canaux sécurisés, et l'accès à l'espace dédié est protégé par des dispositifs d'authentification renforcée.

Conservation des documents et historique des échanges

Les documents et échanges réalisés dans l'espace dédié sont conservés dans des conditions conformes aux exigences réglementaires applicables.

Le client peut accéder à son historique d'échanges et solliciter, à tout moment, la communication ou l'extraction des documents le concernant.

En acceptant ces modalités de communication, le client reconnaît avoir été informé des moyens privilégiés d'échange avec le cabinet et des modalités de transmission des informations relatives à sa situation patrimoniale.

RÉCLAMATIONS

Réclamations

En cas de difficulté, le Client est invité à s'adresser en priorité au cabinet afin qu'une solution amiable puisse être recherchée.

Toute réclamation peut être adressée au cabinet par écrit, sur support durable. PATRIONIS Conseils en accuse réception dans un délai maximal de dix jours ouvrables et y apporte une réponse écrite, claire et argumentée dans un délai n'excédant pas deux mois.

Si la réponse apportée n'est pas satisfaisante, ou en l'absence de réponse dans les délais applicables, le Client peut saisir gratuitement le médiateur compétent.

Pour l'activité de conseil en investissements financiers :

Le Médiateur de l'Autorité des marchés financiers (AMF)

17 place de la Bourse

75082 Paris Cedex 02

<https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur>

Pour les autres activités relevant de la médiation de la consommation :

Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP)

Service Médiation de la consommation

39 avenue Franklin D. Roosevelt

75008 Paris

<https://www.cmap.fr/consommateurs/>

Le recours à la médiation est gratuit.

À défaut d'accord amiable ou si l'issue de la médiation ne satisfait pas les parties, chacune d'elles conserve la faculté de saisir la juridiction compétente.

RGPD

Protection des données personnelles

Dans le cadre de ses prestations, PATRIONIS Conseils est amené à collecter et traiter des données à caractère personnel concernant le client, nécessaires à l'entrée en relation, à l'exécution des missions confiées, au respect de ses obligations légales et réglementaires, ainsi qu'à la gestion et au suivi de la relation contractuelle.

Les traitements mis en œuvre par le cabinet reposent, selon les cas, sur l'exécution du contrat, le respect d'obligations légales et réglementaires, l'intérêt légitime du cabinet ou, lorsque cela est requis, le consentement du client.

Les données personnelles sont traitées de manière adéquate, pertinente et limitée à ce qui est nécessaire au regard des finalités poursuivies. Elles sont destinées aux seules personnes habilitées au sein du cabinet ainsi qu'aux tiers strictement nécessaires à l'exécution des prestations ou au respect des obligations réglementaires du cabinet.

Les données sont conservées pendant la durée nécessaire à la gestion de la relation contractuelle, puis archivées pendant les durées de prescription et de conservation légalement applicables. Certaines données peuvent être conservées au-delà lorsque la réglementation l'impose, notamment au titre des obligations relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Le client dispose, dans les conditions prévues par la réglementation applicable, d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, d'opposition et de portabilité de ses données. Lorsque le traitement repose sur son consentement, il peut retirer celui-ci à tout moment, sans remettre en cause la licéité du traitement antérieur.

Ces droits peuvent être exercés auprès du cabinet, par courrier ou par courrier électronique, aux coordonnées figurant dans le présent document.

En cas de difficulté non résolue, le client peut introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), notamment via son site internet, ou par courrier à l'adresse suivante :

CNIL – Service des plaintes

3 place de Fontenoy

75007 Paris

CONSENTEMENT DE COMMUNICATION

J'autorise mon conseiller à m'envoyer de la communication pouvant avoir un caractère promotionnel.

DATE ET SIGNATURE

Rédigé en deux exemplaires dont l'un a été remis au client

Le Client

Fait à :

Date :

Signature :

Le Conseiller

Fait à :

Date :

Signature :

MENTIONS LÉGALES

PATRONIS CONSEILS – SARL au capital de 1 000 000 XPF · RCS Nouméa 1 645 811 · RIDET 1.645.811.001 · Siège : Appt F4A, 8 rue Adolphe Barrau, 98800 Nouméa.

Immatriculée à l'**ORIAS** sous le n° **26000180** en qualité de Conseiller en Investissements Financiers (CIF) – www.orias.fr · Inscrite au **RIAS-NC** sous le n° **NC250007** en qualité de Courtier d'Assurance (COA). Membre de la **CNCGP** (association professionnelle agréée par l'**AMF** – www.amf-france.org) · Code adhérent CA11029 · www.cncgp.fr

RCP souscrite auprès de **MMA IARD** – police n° **118 263 166 / 034756** (CIF, COA, IOBSP – 2 500 000 €/sinistre et/an) · Médiation : **CMAF** – www.cmaf.fr · Ce message est confidentiel et ne constitue pas un conseil en investissement personnalisé. Tout investissement comporte des risques, notamment de perte en capital.